

**16**

MAR  
2021

## Communes

### **Commune de Confignon - Enquête publique de réglementation du trafic - Chemin de la Ranchée**

Objet : Stationnement

La commune de Confignon souhaite créer des alternats sur le Chemin de la Ranchée, en complément de la mise en régime 30km/h du secteur des côteaux, dont cette voirie fait partie.

En effet, suite à de nombreuses plaintes des riverains et à un constat sur site, certains véhicules empruntent cette voirie avec des vitesses élevées et cela crée un sentiment d'insécurité.

Le chemin est actuellement limité à 50km/h, mesurant cinq mètres de largeur, parfaitement rectiligne et sans obstacles, avec une pente favorisant l'accélération en direction du Chemin de Sur-Beauvent.

Des aménagements de type chicanes et alternats seront donc réalisés afin d'abaisser la vitesse. Ces aménagements sont très légers et rapides à mettre en place et seront uniquement composés de marquages et de balises.

Les marquages de couleur blanche, serviront également comme places de stationnement.

Ces mesures complémentaires au régime 30km/h devrait venir apaiser le Chemin de la Ranchée tout en proposant des stationnements.

Le présent avis constitue une publication d'enquête publique de réglementation locale du trafic, au sens de l'article 4 de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 18 décembre 1987, et de l'article 2 du règlement d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 30 janvier 1989.

La commune de Confignon invite toutes les personnes intéressées à faire par écrit, dans un délai de 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis officielle, les observations relatives au projet susmentionné.

Le dossier relatif au projet susmentionné peut être consulté durant 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis, sur rendez-vous, à la mairie de la commune de Confignon : Promenade des Rêveries 2 aux heures d'ouverture suivantes :

Lundi: 08h00 - 12h00

Mardi: 08h00 - 12h00

Mercredi: 08h00 - 13h30

Jeudi: 08h00 - 12h00

Vendredi: 08h00 - 12h00